

APPEL À PROJETS SYNERGIQUES

du réseau des Centres de Réussite Universitaire

soutenu par l'Agence universitaire de la Francophonie en Europe centrale et orientale

Renforcement des capacités transversales des enseignants-chercheurs et la coopération interuniversitaire sur des projets synergiques

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET TYPE DE SOUTIEN

Créé en coopération avec les partenaires universitaires de l'Europe centrale et orientale (ECO), le Réseau des Centres de Réussite Universitaire (CRU) assure l'intervention francophone de l'Agence universitaire de la Francophonie dans une région où la langue française est seulement une langue de choix.

L'action d'appui de l'AUF se traduit à travers des actions destinées à :

- renforcer la contribution des établissements membres au développement linguistique et culturel, incluant la culture scientifique et technique;
- contribuer à la structuration et au développement de la recherche dans un cadre national et international, et soutenir l'implication des établissements membres dans ce processus;
- mieux prendre en compte, dans l'offre de formation initiale, les besoins socio-économiques de l'environnement local ou national des établissements membres renforcer la contribution des établis-sements membres au développement économique, social et environnemental;
- renforcer la contribution des établissements membres au développement interculturel et à l'ouverture internationale.

A partir de 2012, 53 universités de l'ECO membres de l'AUF sont devenues partenaires de ce projet de renforcement et d'adaptation de l'enseignement du français et en français aux besoins actuels et spécifiques de chaque établissement.

Ces structures hébergées par les établissements de la région — en 18 pays : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Kazakhstan, Kosovo, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Turquie, Ukraine — permettent de toucher directement notre public francophone, en nous appuyant sur un binôme d'enseignants locaux en charge de la gestion de ces espaces, dont l'implication volontaire doit être soulignée.

L'évolution de chaque centre de réussite universitaire se définit progressivement en fonction des spécificités locales, une orientation vers des structures plus applicatives étant souhaitée : centre d'insertion professionnelle, centre de formation en didactique, laboratoire d'innovation éducative et de développement scientifique et culturel, centre plurilingue et attitude entrepreneuriale chez les étudiants, pôles thématiques interdisciplinaires etc.

Une direction d'action et d'intervention s'est avérée particulièrement positive avec les activités déroulées en synergie par les CRUs, qui, agissant en commun ensemble créent un effet global, innovant dans le milieu universitaire francophone de la région.

Pour soutenir cette nouvelle modalité d'intervention francophone dans le réseau des CRUs et renforcer les capacités transversales des enseignants-chercheurs et la coopération interuniversitaire sur des projets synergiques, l'AUF lance le présent appel à projets innovants, pluridisciplinaires, transversaux, financés en complément du budget du CRU, à la hauteur de maximum 15 000 € par projet.

Période de dépôt des candidatures : du 20 juillet 2018 au 30 novembre 2018.

La demande de financement dans le cadre du présent appel se fait en envoyant le formulaire rempli accompagné par tout autre document considéré nécessaire en format pdf à l'adresse mihaela.babut@auf.org

2. ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Pour être éligible, le projet doit :

- avoir comme porteur un Centre de Réussite Universitaire soutenu par l'Agence universitaire de la Francophonie en Europe centrale et orientale s'engageant à travailler ensemble avec d'autres CRUs du réseau sur le projet proposé;
- être innovant, synergique, transversal, inter/pluridisciplinaire;
- la participation de tout autre partenaire universités membres ou non de l'AUF, entreprises, organisations non gouvernementales, institutions, personnes privées etc. — représente un point fort pour l'éligibilité du projet;
- le formulaire doit être rempli par le Centre de Réussite Universitaire porteur au nom du consortium;
- toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.

3. PROCÉDURE DÉ SÉLECTION

Les dossiers de demande de soutien pour le renforcement des capacités transversales des enseignantschercheurs et la coopération interuniversitaire sur des projets synergiques font l'objet d'un examen de leur recevabilité et d'une évaluation de la part de l'AUF-ECO qui sera validée par la Commission régionale d'experts de l'ECO.

Les résultats de la sélection seront portés à la connaissance des demandeurs par courriel électronique.

4. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN

Lorsqu'une subvention est attribuée, l'AUF proposera pour signature au porteur de projet — université membre de l'AUF —, une convention qui indiquera le montant global et sa répartition par types de dépenses ainsi que les instructions relatives à l'utilisation du logo de l'AUF sur les supports de communication.

Le financement attribué varie en fonction de la taille et de l'envergure des projets.

Le budget maximal octroyé pour un projet ne pourra pas dépasser 15 000 €.

Les établissements membres de l'AUF, bénéficiaires d'un financement attribué pour le renforcement des capacités transversales des enseignants-chercheurs et la coopération interuniversitaire sur des projets synergiques, doivent être à jour dans le payement de leur cotisation au moment de la signature de la convention.

Les dépenses éligibles auprès de l'AUF sont seulement celles autorisées pour le déroulement des activités d'un CRU; tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets devra être assuré par les moyens propres des établissements partenaires ou par d'autres sources.

L'exercice financier pour la subvention accordée par l'AUF sera prévu jusqu'au maximum 31 juillet 2020.

5. CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour être considéré recevable le dossier doit comprendre les données suivantes:

- 1. Intitulé du projet;
- 2. Lieu de déroulement du projet;
- 3. Durée du projet;
- 4. Nom et prénom des Chefs/ Responsables de projet;
- 5. Partenaires impliquées dans le projet à indiquer, pour chaque partenaire : nom et prénom du responsable scientifique, établissement/organisation de rattachement, coordonnées;
- 6. Description du projet :
 - état des lieux dans le domaine;
 - objectifs, caractère synergique, novateur, transversal, inter/pluridisciplinaire, présentation des équipes, répartition des tâches entre les partenaires, méthodologie et plan de travail, étapes de réalisation, résultats attendus, livrables, indicateurs de réussite (justification des indicateurs retenus, processus d'évaluation, cibles chiffrées);
 - intérêt de la collaboration entre les partenaires du projet, perspectives de coopération après la fin du projet;
 - concordance avec la stratégie de l'AUF et les retombées pour l'intervention francophone en région;
- 7. Le budget prévisionnel.

ANNEXE

Projection financière*

Objectifs visés	Activités	Nature des dépenses	Contribution financière			
			Partenaire 1 (à préciser)	Partenaire 2 (à préciser)	Partenaire 3 (à préciser)	Total
	I					
			%	%	%	

^{*}Pour les projets sélectionnés pour financement par l'AUF, cette projection financière sera transposée dans une annexe budgétaire à la convention de financement sur le modèle du plan d'activité budgétisé d'un CRU.